

VILLE DE



Nogent-sur-Marne

Compte Rendu du Conseil Municipal

LE MARDI 6 JUIN 2017 A 20 H 00

L'an deux mille dix-sept, le Mardi six Juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Scène Watteau sur convocation qui leur a été adressée le 31 Mai 2017 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

SONT PRESENTS à l'ouverture de la séance :

Jacques JP. MARTIN, Maire

Jean-Paul DAVID, Jean Jacques PASTERNAK, Véronique DELANNET, Déborah MÜNZER, Christine RYNINE, Sébastien EYCHENNE, Anne-Marie GASTINE, Philippe SAJHAU, Christophe IPPOLITO, Philippe GOYHENECHÉ, Gilles HAGEGE, Florence FOSSE, Adjointes au Maire

Jacques LABESCAT, Alain DEGRASSAT, Claude SLOBODANSKY, Pascale MARTINEAU, Annie FERREIRA, Mariam LADJOUAN, Bernard RASQUIN, Anne-France JACQUILLAT, Jean-Michel VERHEYDE, Aline JOFFET, Laurent TARAVELLA, Camille MAUDRY, Michel DENISART, Philippe CUYAUBERE, Elisabeth DURANTEL, Dominique FAURE, Jean-François LE DERFF, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR :

Mme LETOUZEY de BRUYNE Chantal ... à ... M. LABESCAT Jacques

Mme RENOUX Anne ... à ... M. PASTERNAK Jean Jacques

M. PEREIRA Philippe ... à ... M. DAVID Jean-Paul

Mme SAINT-LO Aurélie ... à ... M. VERHEYDE Jean-Michel

Mme LE RUYER Juliette ... à ... Mme DELANNET Véronique

Mme LIEVYN Florence ... à ... M. DENISART Michel

M. LEBLANC Nicolas ... à ... M. CUYAUBERE Philippe

ABSENTS EXCUSES :

M. BODIN Laurent

Mme YELLES-CHAUUCHE Amina

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. HAGEGE Gilles

MODERATEUR : M. DAVID Jean-Paul

Ces formalités remplies ;

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20 H 00

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2017.

17/72 EXERCICE 2017 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte la décision modificative n°1 – fonctionnement/Investissement – du Budget Principal de l'exercice 2017 ci-après :

<u>BUDGET GENERAL</u>							
<u>DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2017</u>							
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>							
DEPENSES :							
Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2017	Montant de la DM n°1	Lire Budget après DM
011	821	6132	VOIRIE	Locations immobilières - parkings	1 932,00 €	40 000,00 €	41 932,00 €
011	821	614	VOIRIE	Charges locatives - parkings	1 050,00 €	15 000,00 €	16 050,00 €
011	323	60628	MUSE	Autres fournitures non stockées	1 200,00 €	6 450,00 €	7 650,00 €
011	04	6247	JUMELAGE	Transports collectifs	11 850,00 €	-400,00 €	11 450,00 €
65	40	6574	SPORT	Subventions	258 625,00 €	296,50 €	258 921,50 €
65	311	6574	CULTURE	Subventions	32 925,00 €	207,50 €	33 132,50 €
66	01	66112	FINANCES	ICNE 2017	-36 539,81 €	144 810,41 €	108 270,60 €
022		022	FINANCES	Dépenses imprévues	309 401,82 €	-73 239,41 €	236 162,41 €
TOTAL des Dépenses de Fonctionnement :						133 125,00 €	

RECETTES :							
Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2017	Montant de la DM n°1	Lire Budget après DM
74	01	74833	FINANCES	Compensation au titre de la TP	16 683,00 €	-8 052,00 €	8 631,00 €
74	01	74834	FINANCES	Compensation exonération Taxes Foncières	19 390,00 €	-9 200,00 €	10 190,00 €
74	01	74835	FINANCES	Compensation exonération Taxe Habitation	352 653,00 €	150 377,00 €	503 030,00 €
TOTAL des Recettes de Fonctionnement :						133 125,00 €	
Solde de la décision modificative n° 1 - Fonctionnement Budget Général:						0,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES :							
Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2017	Montant de la DM n°1	Lire Budget après DM
21	322	2161	MUSE	Achat tableau GUELDRY (<i>Match annuel entre la société Nautique de la Marne et le Rowing Club - 1882</i>)	25 000,00 €	10 000,00 €	35 000,00 €
45	822	4581	NOGENTBALT	Travaux de remblaiement sur les espaces publics Nogent/Baltard (Assainissement)	0,00 €	495 000,00 €	495 000,00 €
TOTAL des Dépenses d'investissement						505 000,00 €	
RECETTES :							
Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2017	Montant de la DM n°1	Lire Budget après DM
13	322	1328	MUSE	Subvention DRAC pour tableau GUELDRY	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
45	822	4582	NOGENTBALT	Travaux de remblaiement sur les espaces publics Nogent/Baltard (Assainissement)	0,00 €	495 000,00 €	495 000,00 €
TOTAL des Recettes de Fonctionnement :						505 000,00 €	
Solde de la décision modificative n° 1 - Investissement Budget Général:						0,00 €	

17/73 EXERCICE 2017 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE PARKINGS

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte la décision modificative n°1 – fonctionnement/Investissement – du Budget annexe du stationnement payant de l'exercice 2017 ci-après :

BUDGET GPS							
DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2017							
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES :							
Chapitre M4	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2017	Montant de la DM n°1	Lire Budget après DM
042		6811		Amortissements	4 882,61 €	-0,04 €	4 882,57 €
011		627		Services bancaires	4 882,57 €	0,04 €	4 882,61 €
TOTAL des Dépenses de Fonctionnement :							0,00 €
Solde de la décision modificative n° 1 - Fonctionnement							0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT							
RECETTES :							
Chapitre M4	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2017	Montant de la DM n°1	Lire Budget après DM
041		2135		Construct°ins tallat°Aménags	3 279,75 €	-3 279,75 €	0,00 €
040		2135		Construct°ins tallat°Aménags	0,00 €	3 279,75 €	3 279,75 €
TOTAL des Recettes d'investissement							0,00 €
Solde de la décision modificative n° 1 - Investissement							0,00 €

17/74 GARANTIE COMMUNALE A HAUTEUR DE 100 % EN FAVEUR DE DOMAXIS ACTION LOGEMENT POUR LA REALISATION DE PRETS D'UN MONTANT TOTAL DE 629 969 € POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 9 LOGEMENTS ET 6 PARKINGS SITUES 8 AVENUE WATTEAU A NOGENT SUR MARNE ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU TITRE DE SURCHARGE FONCIERE DE 53 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de 5 prêts d'un montant total de 629 969 € à souscrire par DOMAXIS – Action Logement, sis 44, rue Saint-Charles – BP 575 - 75726 PARIS Cedex 15 pour l'acquisition en VEFA de 9 logements locatifs sociaux et 6 parkings sis 8 Avenue Watteau à Nogent sur Marne.

La Caisse des Dépôts et Consignations a accepté de contribuer au financement de l'opération aux conditions financières suivantes :

Caractéristiques	PLAI	PLAI Foncier	PLS	PLS Foncier	PLUS Foncier
Enveloppe	-	-	PLSDD 2016	PLSDD 2016	-
Montant	61 926 €	327 426 €	40 906 €	173 985 €	25 726 €
Commission	0 €	0 €	20 €	100 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	0,55%	1,02%	1,86%	1,02%	1,02%
TEG	0,55%	1,02%	1,86%	1,02%	1,02%
Phase de préfinancement					
Durée	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois
Taux d'intérêt de préfinancement	Livret A -0,2%	Livret A +0,27%	Livret A +1,11%	Livret A +0,27%	Livret A +0,27%
Règlement des intérêts de préfinancement	Capitalisation	Capitalisation	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Capitalisation
Phase d'amortissement					
Durée	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans	60 ans
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	-0,20%	0,27%	1,11%	0,27%	0,27%
Taux d'intérêt	Livret A -0,2%	Livret A +0,27%	Livret A +1,11%	Livret A +0,27%	Livret A +0,27%
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR	DR	DR	DR	DR
Taux de progressivité des échéances	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par DOMAXIS – Action Logement, l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Nogent sur Marne s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à DOMAXIS – Action Logement, l'Emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de Nogent sur Marne s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

En contrepartie de la garantie communale, la Ville de Nogent sur Marne bénéficie d'un droit réservataire de 2 logements de type T2 PLAI.

Fixe le montant de la subvention d'équipement au titre de la surcharge foncière à 6 000 € par logement soit 53 000 € pour l'acquisition des 9 logements locatifs sociaux.

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, cette subvention fera l'objet d'un amortissement sur une durée de 15 ans, à compter de l'exercice constatant le versement de ladite subvention.

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 204 – s/fonction 70 – Article 20422 du budget principal de l'exercice 2017.

En contrepartie de l'aide financière apportée, la Ville de Nogent sur Marne bénéficie d'un droit réservataire d'un logement T3 de type PLS.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune à la convention de garantie d'emprunt et de subventionnement fixant les obligations du garanti et du garant.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune aux contrats de prêt.

17/75 CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REMBLAIEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES FUTURS ESPACES PUBLICS DU CENTRE NOGENT BALTARD AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARISESTMARNE&BOIS

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'Etablissement Public Territorial «ParisEstMarne&Bois» pour la mise en œuvre des travaux de voirie suivants :

Opération	Coût prévisionnel (en euros)
Travaux de remblaiement dans le cadre des travaux d'assainissement des futurs espaces publics du centre Nogent Baltard	495 000 € TTC

Les dépenses et recettes éventuelles en résultant seront inscrites au budget communal.

Autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

17/76 TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE LOCATION DE VELOS EN LIBRE-SERVICE ET ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE « VELIB' » DU SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de transférer la compétence de location de vélos en libre-service au Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole.

Décide d'adhérer à la compétence optionnelle « Vélib' ».

Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette adhésion.

Mandate le Maire pour accomplir, en relation avec les services de l'Etat, toutes les démarches nécessaires à cette adhésion.

17/77 DELIBERATION DE PRINCIPE ENGAGEANT LA MISE EN MODIFICATION DU PLU

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le principe d'engagement d'une nouvelle procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme et demande à l'Etablissement Public Territorial d'engager le travail préparatoire à la procédure de modification.

17/78 REGLEMENT DU STATIONNEMENT PAYANT

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Abroge la délibération n°17/6 du 8 février 2017 approuvant le périmètre et les tarifs du service du stationnement payant.

D'approuver les dispositions applicables au stationnement payant.

Les voies sur lesquelles s'applique le stationnement payant de surface en fonction des deux zones tarifaires sont les suivantes :

NOM DE LA VOIE	ROUGE		JAUNE	
	Pair	Impair	Pair	Impair
Avenue Clémenceau				10
Avenue de Joinville			39	52
Avenue Smith Champion			9	7
Avenue Watteau			5	3
Boulevard de la République	8	6		
Boulevard de Strasbourg			52	63
Boulevard Gallieni		33	20	19
Boulevard Gambetta			3	25
Circulaire Leclerc		19		
Grande Rue Charles de Gaulle	82	34	9	16
Place Pierre Semard				22
Rue de l'Abbé Guilleminault			11	2
Boulevard Albert 1er			35	
Rue Alphonse Ancellet	10	13		
Rue André Pontier		10		18
Rue de l'Armistice			25	
Rue Brillet	7			
Rue Charles VII			15	6
Rue Nazaré				16
Rue de Coulmiers			17	20
Avenue de la Belle Gabrielle (Côté Bois de Vincennes)				160
Rue Curé Carreau			12	
Rue des Défenseurs de Verdun				20

NOM DE LA VOIE	ROUGE		JAUNE	
	Pair	Impair	Pair	Impair
Rue Edmond Vitry			21	24
Rue Emile Brisson			15	
Rue Emile Zola			9	6
Rue Eugène Galbrun	7	17		
Rue de Fontenay			6	6
Rue Gabriel Péri				9
Rue Gustave Lebègue			9	
Rue Guy Moquet			15	5
Rue des Héros Nogentais	10	20	33	20
Rue Hoche			27	12
Place Jean Mermoz				27
Rue Jean Monnet			13	36
Rue Jean Moulin			16	
Rue Jean Soulès			15	
Rue du Jeu de l'Arc	8			
Rue du Jeu de Paume			9	
Rue Jules Ferry	12			
Rue de l'Arboust			2	13
Rue du Lieutenant Ohresser	7	20		
Rue Maréchal Vaillant				12
Rue Pasteur				12
Rue Paul Bert	6			
Rue Paul Doumer			11	5
Rue Pierre Brossolette			8	11
Rue de Plaisance	13			
Rue du Port			22	8
Rue Dagobert				37
Rue Saint Sébastien	14			
Rue Théodore Honoré				8
Rue Thiers	16	17		
Rue Victor Basch				32
Route de Stalingrad			4	4
Sous Total impair/pair	200	189	487	746
S/TOTAL PAR ZONE	389		1233	
Parking de la Mairie				
Square d'Estienne d'Orves			81	
Parking Maurice Chevalier				
Place Maurice Chevalier			24	
Parking Jean Soulès			24	

NOM DE LA VOIE	ROUGE		JAUNE	
	Pair	Impair	Pair	Impair
Rue Jean Soulès				
Îlot Rue de Chateaudun – Route de Stalingrad				11
SOUS TOTAUX				140
TOTAL	1762			

La zone rouge est payante de 9h30 à 12h30 puis de 14h à 19h sauf le dimanche, les jours fériés et le mois d'août. Le stationnement y est limité à deux heures sur le même emplacement.

La zone jaune est payante de 9h-19h sauf le dimanche, les jours fériés et le mois d'août. Le stationnement y est limité à dix heures sur le même emplacement.

Les titulaires d'une carte de Grands Invalides de Guerre ou Grands Invalides Civils (G.I.G-G.I.C) peuvent stationner gratuitement pendant 12 heures sur tous les emplacements de la ville s'ils sont en possession d'une carte européenne et d'un disque européen quelle que soit la zone de stationnement.

Les tarifs horaires de stationnement payant de surface applicables sont les suivants :

DUREE	ZONE ROUGE	ZONE JAUNE
30 mn	0,50 €	
1h	2,00 €	1,50 €
1h30	2,50 €	
2h	3,50 €	2,50 €
2h15	17,00 €	
2h30	35,00 €	
3h		3,50 €
4h		4,00 €
6h		5,00 €
10h		7,00 €
10h15		17,00 €
10h30		25,00 €

Les tarifs de 2h30 en zone rouge et de 10h30 en zone jaune sont applicables à compter du 31 décembre 2017

Pour les résidents, les tarifs sont les suivants :

Tarifs résidents (zone jaune)		1h	1,00 €
		5h	4,00 €
		journée	5,00 €

Les tarifs de surface hors tarif horaire sont :

CARTES A GRATTER			
CATEGORIE	DESTINATAIRES	TARIFS	ZONES APPLICABLES
HEBDOMADAIRE	Tous les usagers nogentais ou travaillant à Nogent	15,00 €	Stationnement de surface zones jaunes
MENSUELLE	Tous usagers nogentais	30,00 €	Stationnement de surface zones jaunes
MENSUELLE	Travaillant à Nogent	40,00 €	Stationnement de surface zones jaunes
TRIMESTRIELLE	Ensemble des entrepreneurs nogentais en matière commerciale, artisanale ou libérale ET Professionnels nogentais possédant un parc automobile de dix véhicules au moins	80,00 €	Stationnement de surface zones jaunes

Pour bénéficier de ces tarifs, l'utilisateur devra être en possession d'une carte de résident, d'une carte professionnelle ou d'une carte visiteur (personne travaillant sur Nogent) délivrée gratuitement au vu de justificatifs.

Les cartes à gratter accompagnées de la carte de résident, professionnelle, ou visiteur comme tous les autres moyens de paiement doivent être placées à l'avant du véhicule de manière à pouvoir être, dans tous les cas, facilement consultées.

Elles ne peuvent être utilisées qu'en zone jaune.

En conséquence, la zone rouge est interdite aux commerçants détenteurs d'une carte à gratter d'une valeur de 80€ qui ne les dispense pas d'acquiescer un paiement à l'horodateur, étant précisé que le stationnement sur un même emplacement sur cette zone est limité à 2 heures.

Un tarif annuel de 30€ s'applique pour tous les professionnels de santé en possession d'une carte d'identification professionnelle amenés à se déplacer au domicile des patients. Pour tous les sédentaires le tarif de 80€ s'applique.

Concernant le stationnement en ouvrage ou dans les parcs en enclos.

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

PARKING DU CENTRE	Tous les jours	7h30 à Minuit
PARKING DU MARCHÉ	Tous les jours	7h30 à 20h
PARKING DU PORT	Tous les jours	7h à 23h
PARKING MARIE CURIE	Tous les jours	24h/24h

La tarification est la suivante :

FORFAITS A USAGE HORAIRE			
FORFAIT ACTIVITE JOUR (de 9h à 19h)	Activités commerciales et de loisirs du quartier du port	5,00€ par véhicule	Parking du Port et parking Marie Curie
FORFAIT ACTIVITE DEMI-JOURNEE (de 9H à 13h30 ou de 13h30 à 19h)	Activités commerciales et de loisirs du quartier du port	4,00€ par véhicule	Parking du Port et parking Marie Curie
FORFAIT MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES ET SPECTACLES	Professionnels secteur du port - spectateurs scène Watteau – autres manifestations sur la ville	5,00€ par véhicule	Parking du Port - parking SNCF et parkings du centre et marché (en fonction des places disponibles) et parking Marie Curie
FORFAIT MANIFESTATIONS POUR PLUS DE 100 PLACES AVEC OUVERTURE D'UN PARKING	Tout organisateur de manifestations	500,00€	Parking du centre ou du marché et tout parking d'une capacité supérieure à 100 places et parking Marie Curie

TARIF HORAIRE Parking du PORT	
Durée	Tous les usagers
30mn	GRATUIT
45 mn	0,50 €
1 H	1,00 €
2 H	1,80 €
3 H	2,60 €
4 H	3,40 €
5 H	4,20 €
6 H	5,00 €
7 H	5,80 €
8 H	6,60 €
9 H	7,40 €
10 H	8,20 €
11 H	9,00 €
12 H	9,80 €
13 H	10,20 €
14 H	10,60 €
15 H	11,00 €
16 H	11,40 €
17 H	11,80 €
18 H	12,20 €
19 H	12,60 €
20 H	13,00 €
21 H	13,40 €
22 H	13,80 €
23 H	14,20 €
24 H	14,60 €

TARIF HORAIRE Parking du PORT	
TICKET PERDU	16,00 €
TARIF SEMAINE	
7 JOURS	50,00 €

TARIF HORAIRE Parking MARIE CURIE	
Durée	Tous les usagers
30 mn	Gratuit avec ticket
45 mn	1,00 €
1 H	1,30 €
2 H	2,50 €
3 H	3,70 €
4 H	4,90 €
5H	6,10 €
6H	7,30 €
7H	8,50 €
8H	9,70 €
9H	10,90 €
10H	12,10 €
11H	13,30 €
12H	14,50 €
13H	14,80 €
14H	15,10 €
15H	15,40 €
16H	15,70 €
17H	16,00 €
18H	16,30 €
19H	16,60 €
20H	16,90 €
21H	17,20 €
22H	17,50 €
23H	17,80 €
24 H	18,10 €
TICKET PERDU	20,00 €
Tarif provisoire pour les enseignants de Marie Curie/Victor Hugo (délibération 13/138)	30,00€
Abonnement nuit mensuel	50,00€

TARIF HORAIRE parkings du centre et du Marché	
Durée	Tous les Jours de 7h30 à 20h00
30 mn	GRATUIT
45 mn	0.90 €
1 H	1.20 €
2 H	2.40 €
3 H	3.60 €
4 H	4,80 €
5 H	6.00 €
6 H	7.20 €
7 H	8.40 €
8 H	9.60 €
9 H	10.80 €
10 H	12.00 €
11 H	13.20 €
12 H	14.40 €
24 H	18.00 €
Ticket perdu	20.00 €
7 Jours	40.00 €

Les abonnements en parkings souterrains se déclinent de la manière suivante :

ABONNEMENTS			
PERIODE	24h / 24h	NUIT 19h30 à 8h00	JOUR 7h30 à 21H
	Lundi au Dimanche	Lundi au Dimanche	Lundi au Dimanche
PARKINGS DU CENTRE et DU MARCHÉ			
MOIS Automobile	84,00 €	63,00 €	59,00 €
MOIS Moto	44,00 €		
TRIMESTRE Automobile	236,00 €	177,00 €	166,00 €
TRIMESTRE Moto	123,00 €		
SEMESTRE Automobile	422,00 €	316,00 €	297,00 €
SEMESTRE Moto	220,00 €		
ANNEE Automobile	827,00 €	620,00 €	582,00 €
ANNEE Moto	431,00 €		

PARKINGS DES ARCADES, DU PORT et de la SNCF			
MOIS Automobile	63,00 €	50,00 €	50,00 €
MOIS Moto	42,00 €		
TRIMESTRE Automobile	176,00 €	141,00 €	141,00 €
TRIMESTRE Moto	117,00 €		
SEMESTRE Automobile	315,00 €	252,00 €	252,00 €
SEMESTRE Moto	210,00 €		
ANNEE Automobile	617,00 €	493,00 €	493,00 €
ANNEE Moto	411,00 €		

Au parking SNCF, pour les véhicules des commerçants du marché, un tarif unique mensuel de 10€ avec un abonnement minimum trimestriel est autorisé de 6h à 14h tous les samedis matin.

Pour tous les dépassements horaires des usagers titulaires d'un abonnement Nuit/Jour, le tarif public horaire, dans les parkings publics ou permanent dans les parkings à usage exclusif des abonnés, sera appliqué.

Pour toute résiliation d'abonnement en cours de période, une indemnité de 25€ est appliquée au titre des frais administratifs générés.

Enfin, les tarifs relatifs à la neutralisation de places de stationnement en zone rouge ou en zone jaune feront l'objet d'un paiement en plus de la redevance d'occupation du domaine public.

Pour les travaux, emprises de chantier et autres interventions sur la voirie, le tarif est de 7€ par jour et par place neutralisée.

Pour les déménagements, le tarif est de 8€ par jour et par place neutralisée en zone jaune et de 10€ par jour et par place neutralisée en zone rouge.

Dans les parkings en ouvrage ou en enclos, la neutralisation des places de stationnement est de 3,50€ par jour et par place neutralisée.

17/79 CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE AI 128

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la servitude de passage pour les véhicules et les piétons d'environ 70 m² à constituer sur la parcelle AI128 au profit des parcelles AI 129, 134 135, 334 et 336 situées 27 à 33 rue Hoche et des parcelles AI 132, 136, 328, 329, 330, 331, 335 et 337 situées 40 à 46 rue Marceau conformément au plan annexé.

Approuve la convention relative à la constitution de cette servitude à passer avec Expansiel Promotion prévoyant le versement d'une indemnisation de servitude de 15 000€ et la prise en charge des frais d'aménagement de la parcelle évalués à 20 000€.

Autorise le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'ensemble des actes afférents à cette servitude.

Décide que les sommes correspondantes seront inscrites au budget communal.

Missionne l'office notarial de Nogent-sur-Marne, la SCP «Catherine CARELY-Vincent VIE-Xavier CALMET-LOIC GUEZ et Cyril TAILLANDIER », Notaires Associés – 78 Grande Rue Charles de Gaulle, 94 130 Nogent-sur-Marne pour recevoir et signer les actes relatifs à cette servitude.

17/80 APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « MARNE AU BOIS AMENAGEMENT »

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'adhésion de la Commune de Champigny-sur-Marne à la Société « Marne-au-bois Aménagement SPL».

Approuve la modification des statuts de la Société « Marne-au-bois Aménagement SPL».

17/81 CREATION D'UNE VACATION POUR LA CLOTURE DE L'EXPOSITION « LA FABRIQUE DE CINEMA : UNE HISTOIRE DU CINEMA DANS LE VAL DE MARNE »

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de recourir à la participation d'une intervenante extérieure dans le cadre de de la clôture de l'exposition intitulée « La fabrique de cinéma : une histoire du cinéma dans le Val de Marne ».

Décide de fixer le taux de la vacation allouée pour cette intervention à 370 euros brut pour la conférence de clôture de l'exposition. Les frais de déplacement afférant à cette vacation sont prévus au budget.

Inscrit l'ensemble des dépenses au budget de l'exercice en cours.

17/82 CREATION DE NOUVEAUX TARIFS, HORS COMMUNE ET MAJORES, POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, LES PRESTATIONS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES EN CAS DE NON INSCRIPTION SUR LE PORTAIL FAMILLE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de créer deux nouveaux tarifs en matière de restauration scolaire, de prestations périscolaire et extrascolaire concernant les familles qui n'utilisent pas le portail famille et pour les familles ne résidant pas sur le territoire de la commune de Nogent-sur-Marne.

Approuve le barème, ci-dessous, applicable au 1er septembre 2017 :

Tarifs	Quotient	Restauration scolaire	25%	Accueil du soir hebdomadaire	50%	Journée mercredi-vacances	50%	Aide d'accompagnement scolaire hebdomadaire	50%	Aide d'accompagnement scolaire	50%	Aide d'accompagnement scolaire	50%	Aide d'accompagnement scolaire	50%
								Date en		Date en		Date en		Date en	
A	Inférieur à 167 €	1,00 €	1,25 €	1,50 €	1,75 €	1,75 €	1,50 €	1,25 €	1,00 €	1,25 €	1,50 €	1,75 €	1,75 €	1,50 €	1,25 €
B	De 167,01 € à 239 €	1,25 €	1,50 €	1,75 €	2,00 €	2,00 €	1,75 €	1,50 €	1,25 €	1,50 €	1,75 €	2,00 €	2,00 €	1,75 €	1,50 €
C	De 239,01 € à 442 €	1,50 €	1,75 €	2,00 €	2,25 €	2,25 €	2,00 €	1,75 €	1,50 €	1,75 €	2,00 €	2,25 €	2,25 €	2,00 €	1,75 €
D	De 442,01 € à 656 €	1,75 €	2,00 €	2,25 €	2,50 €	2,50 €	2,25 €	2,00 €	1,75 €	2,00 €	2,25 €	2,50 €	2,50 €	2,25 €	2,00 €
E	De 656,01 € à 1006 €	2,00 €	2,25 €	2,50 €	2,75 €	2,75 €	2,50 €	2,25 €	2,00 €	2,25 €	2,50 €	2,75 €	2,75 €	2,50 €	2,25 €
F	De 1006,01 € à 1500 €	2,25 €	2,50 €	2,75 €	3,00 €	3,00 €	2,75 €	2,50 €	2,25 €	2,50 €	2,75 €	3,00 €	3,00 €	2,75 €	2,50 €
G	1500,01 € et +	2,50 €	2,75 €	3,00 €	3,25 €	3,25 €	3,00 €	2,75 €	2,50 €	2,75 €	3,00 €	3,25 €	3,25 €	3,00 €	2,75 €
	Hors commune	6,50 €	8,13 €	10,00	15,00	25,00	37,50	32,50	48,75 €	55,00	82,50 €	77,50	116,25	100,00	150,00

Prestations - Forfait Mensuel	Mois complet	50%	Mois complet pour une fratrie	50%	Demi-mois	50%	Demi-mois pour une fratrie	50%	Inscription à la séance	50%
Goûter	13,00 €	19,50 €			6,50 €	9,75 €				
Hors commune	23,00 €	34,50 €			11,50 €	17,25 €				
Etudes	32,00 €	48,00 €	27,00 €	40,50 €	16,00 €	24,00 €	13,50 €	20,25 €		
Hors commune	42,00 €	63,00 €	37,00 €	55,50 €	21,00 €	31,50 €	18,50 €	27,75 €		
Après étude	25,00 €	37,50 €			12,50 €	18,75 €				
Hors commune	35,00 €	52,50 €			17,50 €	26,25 €				
Mercredi après la classe									3 €	5 €
Hors commune									5 €	8 €

Inscrit la recette correspondante sur le budget communal au chapitre 70, natures 7066 et 7067, rubrique 421 de l'exercice concerné.

17/83 AVENANT N°1 AU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES MULTI-ACCUEIL ET DE LA CRECHE FAMILIALE (SAF)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'avenant n°1 au règlement de fonctionnement ci-annexé des établissements d'accueil petite enfance et service d'accueil familial (SAF) suivants et applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- « La Farandole » située 4-8 rue Paul Doumer,
- « Arc en Ciel » située 20 rue Raymond Josserand,
- « A Petits Pas » située 7 rue Cabit,

- « Tout en Couleur » située 7 rue Cabit,
- « Le Jardin des Lutins » située 2 rue Maréchal Vaillant,
- « Mandarine » située 4 rue de la Muette,
- « Le Moulin de Beauté », 4 rue Charles V.

Impute à la section de fonctionnement du budget de la Commune, la recette correspondant aux prestations familiales réglées par les familles.

17/84 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « ALLO SERVICE FAMILLES »

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les termes de la convention de partenariat à passer avec l'Association « Allo Service Familles » fixant les engagements de la Commune et de l'Association et les modalités de contrôle des activités de l'Association par la Ville pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention et tout document y afférant.

Les crédits correspondants seront imputés sur le budget de l'exercice en cours.

17/85 MODIFICATION DU TARIF D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES NOGENTAISES ET POUR LES DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES, LIGUES FEDERALES ET DEPARTEMENTALES ET CREATION D'UN TARIF ENTREPRISE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de modifier les tarifs de location des installations sportives, pour les associations sportives, ligues fédérales, comités régionaux ou départementaux à compter du 01 septembre 2017.

Ceux-ci s'établissent comme suit :

Tarif horaire par association, ligue fédérale, comité régional ou départemental uniquement pour les créneaux supplémentaires (pendant les week-ends et les vacances scolaires) :

Stade sous la Lune Alain Mimoun	
<i>Piste avec vestiaire</i>	10 euros
<i>Gazon synthétique avec vestiaire (1/2 terrain)</i>	5 euros
Gymnase du centre (CNTVM)	
Localisation : 3ème étage porte 5	10 euros
Salle polyvalente piscine	
Localisation : Rez-de-chaussée	10 euros
Terrain de beach	10 euros
Mini terrain de foot synthétique	10 euros
Gymnase Gallieni	10 euros

Gymnase Watteau <i>Espace Emilie Le Pennec</i> Localisation : Rez-de-chaussée.	10 euros
Localisation : 1er étage	10 euros
Gymnase Christian Marty 1 en intérieur	10 euros
1 en extérieur avec vestiaire	10 euros
Gymnase Leclerc grande salle	10 euros
salle annexe	10 euros
Espace Sportif David Douillet Plateau du haut	10 euros
Plateau du bas	10 euros

La gratuité s'applique uniquement sur les créneaux habituels des associations sportives. Ces mêmes créneaux peuvent être accessibles gratuitement, pendant les vacances scolaires en fonction des nécessités de service. Cette aide en nature à l'heure, correspond à un coût par la Ville évaluée à 34 €.

Chaque association, ligue fédérale, comité régional ou départemental peut demander des installations, sur des créneaux supplémentaires. Dans ce cadre uniquement, une participation financière de 10€/heure sera demandée. Ce qui représentera également à une aide en nature à l'heure, correspondant à un coût par la Ville évaluée à 24 €.

Chaque entreprise, peut demander des installations, sur des créneaux durant les vacances scolaires et les week-ends. Dans ce cadre uniquement, une participation financière de 100€/heure sera demandée.

Approuve la convention type à passer entre la Ville et les associations sportives, ligues fédérales, comités régionaux ou départementaux.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte relatif à cette affaire.

17/86 MODIFICATION DU TARIF D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES PAR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES NOGENTAIS ET PAR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES NOGENTAIS

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de modifier les tarifs de location des installations sportives.

Ceux-ci s'établissent comme suit :

Tarif horaire pour une classe

Stade sous la Lune Alain Mimoun <i>Piste avec vestiaire</i>	10 euros
<i>Gazon synthétique avec vestiaire (1/2 terrain)</i>	10 euros
<i>Terrain sport bitumé avec vestiaire</i>	10 euros
<i>Salle de musculation avec vestiaire</i>	10 euros

Gymnase du centre (CNTVM) Localisation : 3ème étage porte 5	10 euros
Terrain de beach	10 euros
Mini terrain de foot synthétique	10 euros
Salle polyvalente Marie Curie Espace marie Curie (maternelle)	10 euros
Gymnase Gallieni 1 plateau (1/3) 2 plateaux (2/3)	10 euros 5 euros 5 euros
Gymnase Watteau <i>1 plateau (1/3)</i> 2 plateaux (2/3)	10 euros 5 euros
<i>Espace Chanzy / Emilie Le Pennec</i> Localisation : Rez-de-chaussée.	10 euros
Localisation : 1er étage	10 euros
Gymnase Christian Marty 1 en intérieur 1 en extérieur avec vestiaire	10 euros 10 euros
Gymnase Leclerc grande salle salle annexe	10 euros 10 euros
Espace Sportif David Douillet Plateau du haut Plateau du bas	10 euros 10 euros

Décide de mettre à disposition gratuite des lycées, les plateaux sportifs sis 48, rue de Chanzy, en raison du financement partiel de cet équipement par la Région Ile de France, nouvellement dénommé Emilie Le Pennec.

Décide de mettre à disposition gratuite des collèges et des lycées les plateaux sportifs Christian Marty, sis 94, rue François Rolland, en raison du financement partiel de cet équipement par le Département et la Région Ile de France.

Décide de mettre à disposition gratuite des collèges et lycées les plateaux sportifs de l'espace sportif David Douillet, sis 19 bis, rue Paul Bert, à Nogent-sur-Marne, en raison du financement partiel de cet équipement par le Département et la Région Ile de France.

Décide de mettre à disposition gratuite des lycées du gazon synthétique du stade sous la Lune Alain Mimoun, à Nogent-sur-Marne, en raison du financement partiel de cet équipement par la Région Ile de France.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte relatif à cette affaire.

17/87 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE ADOLESCENT DU POLE JEUNESSE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de modifier l'article 5 relatif aux tarifs du règlement intérieur de l'Espace Adoléscent du Pôle Jeunesse, en appliquant les nouvelles conditions financières suivantes :

Adhésion annuelle :

1. Pour les jeunes âgés de 11 à 14 ans

L'adhésion est annuelle du 1^{er} septembre au 31 août. Son coût est fixé en fonction du quotient familial comme suit et il est invariable selon la date d'inscription :

	Tranche	Tarif
A	inférieur à 167	20,00 €
B	167,01 à 259	25,00 €
C	259,01 à 442	30,00 €
D	442,01 à 656	35,00 €
E	656,01 à 1006	40,00 €
F	1006,01 à 1 500	50,00 €
G	1 500 et plus	60,00 €
	Hors commune	120,00 €

Le tarif pour les non Nogentais est fixé au double du montant de la participation financière de la tranche de quotient G.

Les tranches de quotient A, B, C et D pourront bénéficier d'une aide financière du CCAS.

Aucun remboursement des frais engagés ne sera effectué pour quelque motif que ce soit.

Le montant de l'adhésion annuelle pour les jeunes inscrits par la fondation Rothschild est équivalent à la tranche de quotient D, l'aide complémentaire du CCAS ne pouvant être appliquée.

2. Pour les jeunes âgés de 15 à 17 ans

Cette tranche d'âge est exonérée de l'adhésion annuelle. Le montant de la participation financière aux sorties payantes est fixé à 50% du coût réel payé par la Commune, hors coût de personnel.

En cas d'annulation de la participation d'un jeune à une sortie, sans que l'équipe d'animation en ait été informée en temps utile (soit au minimum 24h à l'avance), aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas de maladie dûment attestée par un certificat médical et la production du justificatif de paiement.

Les minis séjours :

Le tarif d'inscription aux mini séjours, pour tous les jeunes âgés de 11 à 17 ans, est fixé en fonction du quotient familial, sur la base du coût réel du mini séjour, hors coût de personnel, comme suit :

Lettre quotient	QF	Tarif
A	Inférieur à 167	25 %
B	De 167.01 à 259	30 %
C	De 259.01 à 442	35%
D	De 442.01 à 656	40%
E	De 656.01 à 1006	45%
F	De 1006.01 à 1500	50%
G	1500.01 et plus	60%
	Hors commune	100%

Le tarif pour les non Nogentais est fixé à 100 % du coût du séjour, hors coût de personnel.

Les tranches de quotient A, B, C et D pourront bénéficier d'une aide financière du CCAS.

La participation financière pour les jeunes inscrits par la fondation Rothschild est équivalente à la tranche de quotient D, l'aide complémentaire du CCAS ne pouvant être appliquée.

Les ateliers postcolaires :

L'inscription est annuelle de septembre à juin. Son coût est fixé en fonction du quotient familial comme suit et il est invariable selon la date d'inscription :

	Tranche	Tarif forfaitaire
A	inférieur à 167	25,00 €
B	167,01 à 259	30,00 €
C	259,01 à 442	35,00 €
D	442,01 à 656	40,00 €
E	656,01 à 1006	50,00 €
F	1006,01 à 1 500	60,00 €
G	1 500 et plus	70,00 €
	Hors commune	140,00 €

Les tranches de quotient A, B, C et D pourront bénéficier d'une aide financière du CCAS.

La participation financière pour les jeunes inscrits par la fondation Rothschild est équivalente à la tranche de quotient D, l'aide complémentaire du CCAS ne pouvant être appliquée.

Les stages de préparation aux examens, artistiques et sportifs :

Le tarif d'inscription aux stages, pour tous les jeunes âgés de 11 à 17 ans, est fixé en fonction du quotient familial, comme suit :

	Tranche	Tarif forfaitaire
A	inférieur à 167	35,00 €
B	167,01 à 259	40,00 €
C	259,01 à 442	45,00 €
D	442,01 à 656	50,00 €
E	656,01 à 1006	60,00 €
F	1006,01 à 1 500	70,00 €
G	1 500 et plus	80,00 €
	Hors commune	160,00 €

Les tranches de quotient A, B, C et D pourront bénéficier d'une aide financière du CCAS.

La participation financière pour les jeunes inscrits par la fondation Rothschild est équivalente à la tranche de quotient D, l'aide complémentaire du CCAS ne pouvant être appliquée.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) :

L'adhésion est annuelle du mois de septembre au mois de juin de l'année suivante.

Son coût est fixé en fonction du quotient familial comme suit et il est invariable selon la date d'inscription :

	Tranche	Tarif
A	inférieur à 167	20,00 €
B	167,01 à 259	25,00 €
C	259,01 à 442	30,00 €
D	442,01 à 656	35,00 €
E	656,01 à 1006	40,00 €
F	1006,01 à 1 500	50,00 €
G	1 500 et plus	60,00 €
	Hors commune	120,00 €

Le tarif pour les non Nogentais est fixé au double du montant de la participation financière de la tranche de quotient G.

Les tranches de quotient A, B, C et D pourront bénéficier d'une aide financière du CCAS.

Aucun remboursement des frais engagés ne sera effectué pour quelque motif que ce soit.

Le montant de l'adhésion annuelle pour les jeunes inscrits par la fondation Rothschild est équivalent à la tranche de quotient D, l'aide complémentaire du CCAS ne pouvant être appliquée.

Impute les recettes correspondantes, à la section de fonctionnement du budget du Pôle Jeunesse, de l'exercice en cours.

17/88 ELARGISSEMENT DU DISPOSITIF MUNICIPAL « CHANTIERS – JEUNES » 18-25 ANS, AUX MINEURS AGES DE 16 ET 17 ANS

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'élargissement du dispositif municipal « Chantiers-Jeunes » 18-25 ans, aux mineurs âgés de 16 et 17 ans.

Décide de recruter les jeunes âgés de 16 à 25 ans sous forme de vacation rémunérée à l'heure, à raison de 8 heures maximum par jour et en tenant compte des critères suivants :

- Être nogentais
- Âgé de 16 à 25 ans
- Etudiant ou en recherche d'emploi inscrit à la Mission Locale ou au Pôle Emploi
- Avoir dûment rempli le dossier d'inscription téléchargeable sur le site de la Ville

Fixe la rémunération de ces jeunes à hauteur du SMIC horaire brut, en tenant compte de l'indexation du SMIC.

Modifie en conséquence le contrat d'engagement « Chantiers Jeunes ».

Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte relatif à cette affaire.

17/89 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL FRANCIS POULENC POUR LA RENTREE 2017/2018

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le nouveau règlement intérieur du Conservatoire Municipal Francis Poulenc, ci-joint, qui s'appliquera à compter de la rentrée 2017/2018.

17/90 RECONDUCTION DU PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-MARNE ET L'ECOLE DE CIRQUE ITALO MEDINI

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de partenariat à passer entre l'école de cirque Italo Médini et la Commune de Nogent-sur-Marne pour l'année scolaire 2017-2018.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention et tout document y afférent.

Décide d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal.

17/91 APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NOGENT-SUR-MARNE, LA FONDATION NATIONALE DES ARTS GRAPHIQUES ET PLASTIQUES ET LA SOCIETE HALLUCINE DANS LE CADRE DU CINEMA EN PLEIN AIR DU 30 JUIN 2017

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de s'associer à l'organisation de l'événement cinématographique « Cinéma en plein air » qui se déroulera le 30 juin 2017 à partir de 19 heures dans le parc de la Maison nationale des artistes.

Approuve la convention entre la Commune de Nogent-sur-Marne, la Fondation Nationale des Arts Graphiques et Plastiques, et la Société Halluciné.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget en cours.

17/92 ACHAT DU TABLEAU DE FERDINAND GUELDRY « MATCH ANNUEL ENTRE LA SOCIETE NAUTIQUE DE LA MARNE ET LE ROWING CLUB » 1882

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'acquérir le tableau de Ferdinand-Joseph GUELDRY intitulé « *Match annuel entre la Société Nautique de la Marne et le Rowing Club* », de dimensions 60 cm x 100 cm, daté de 1882 à la galerie Patrick Coinet SLU.

Approuve le montant de cet achat fixé après avis de la Commission régionale d'acquisition des Musées de France d'Ile de France, à 30 000 euros, ainsi que le contrat de vente de l'œuvre avec la Galerie Patrick Coinet SLU.

Dit que la dépense correspondante sera imputée au budget communal de l'exercice en cours.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte d'achat avec la Galerie Patrick Coinet SLU.

REHABILITATION DES FUSILLES POUR L'EXEMPLE DE LA GRANDE GUERRE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de reporter cette délibération à une prochaine séance.

17/93 APPROUVE LE PRINCIPE DE L'ORGANISATION DU FORUM « LES SENIORS : ACTIFS DANS LA CITE ! »

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Abroge la délibération n°17/69 du 09 mai 2017.

Approuve le principe de l'organisation du Forum « **Les Seniors : actifs dans la Cité !** » qui se déroulera à La Scène Watteau à Nogent, en 2018.

Autorise le Maire ou le Conseiller municipal, Syndic, à entreprendre les démarches nécessaires à l'organisation du Forum.

17/94 VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT-SUR-MARNE CONCERNANT LA PROPOSITION D'AMENAGEMENT DE LA LIGNE DE BUS 113 SUR L'EX RN 34

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal émet le vœu :

- de situer le terminus de la ligne de bus 113 au RER de Neuilly Plaisance,
- de créer une nouvelle ligne de bus (113 bis) partant du RER de Neuilly Plaisance jusqu'à la Porte de Vincennes en empruntant l'ex RN 34,
- d'ouvrir la route du Donjon à la circulation des bus pour une meilleure accessibilité à la gare de bus du Château de Vincennes,
- de ne pas modifier le plan de circulation le long du boulevard de Strasbourg.

17/95 MOTION DE SOUTIEN A LA MAIRIE DU 12EME ARRONDISSEMENT DE PARIS POUR LE PROJET DE RESTRUCTURATION DU RESEAU DE BUS PARISIEN

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal souhaite apporter son soutien au 12^{ème} arrondissement de Paris pour :

- que le STIF ne retienne pas l'option d'une ligne 87 « courte » et d'une ligne 77 « longue » qui risque de ne pas satisfaire les attentes exprimées lors de la concertation notamment en termes de qualité de service,
- que le STIF envisage une ligne 87 fonctionnant avec des terminus partiels : à l'Est, à la Porte de Reuilly et Joinville-le-Pont ; à l'Ouest, au Musée d'Orsay ou Jussieu.

17/96 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données

ACTIONS EN JUSTICE

- **DÉSIGNATION** du cabinet d'avocats **Pigot, Second et associés** domicilié 16 avenue de Friedland à Paris (75008) pour représenter la commune devant la Cour d'Appel de Paris, dans le cadre d'un contentieux initié par un agent (débouté en 1^{ère} instance par le Conseil de Prud'hommes de Créteil), le montant des honoraires étant fixé à 3 500 € HT pour l'ensemble des diligences effectuées dans ce dossier. (n°17-114 du 12 avril 2017)

COMMANDE PUBLIQUE

- **CONTRAT avec l'association La Cicadelle** domiciliée 15 rue Paul Vaillant-Couturier à Bonneuil-sur-Marne (94380) pour l'organisation d'animations pédagogiques destinées aux enfants de l'école élémentaire Guy Moquet, le 29 mai 2017, le coût de ces prestations étant de 753 € TTC. (n°17-111 du 10 avril 2017)
- **CONTRAT avec l'association La Cicadelle** domiciliée 15 rue Paul Vaillant-Couturier à Bonneuil-sur-Marne (94380) pour l'organisation d'animations pédagogiques destinées aux enfants de l'école maternelle Guy Moquet, le 15 juin 2017, le coût de ces prestations étant de 355,50 € TTC. (n°17-112 du 10 avril 2017)
- **CONTRAT avec l'auto-entreprise Ivan Lucas** sise 16 rue de Molène à Lannilis (29870) pour la souscription d'un abonnement au logiciel Noethys de gestion numérique des inscriptions aux activités de loisirs, au tarif annuel de 50 € TTC. (n°17-113 du 12 avril 2017)
- **CONVENTION avec l'association Verstraete Création** domiciliée 26 rue Gérard Philippe à Fontenay-sous-Bois pour deux représentations d'un spectacle de cirque devant les enfants des clubs de loisirs-découvertes maternels et élémentaires, le 17 mai 2017, le prix de cette prestation étant de 6 000 € TTC. (n°17-115 du 14 avril 2017)
- **MARCHÉ avec la société ADELYCE** sise 265 rue de la Découverte à Labège (31670) pour la mise à disposition, l'assistance, la maintenance et l'hébergement de l'application « atelier salarial » de pilotage de la masse salariale, arrêté selon les modalités suivantes :
 - Ville : - montant redevance annuelle : 7 566 € TTC
- prestations de mise en service et formation : 3 375,60 € TTC
 - CCAS : - montant redevance annuelle : 234 € TTC
- prestations de mise en service et formation : 104,40 € TTC
 (n°17-116 du 18 avril 2017)
- **CONTRAT avec l'association Jazz Sud Productions** domiciliée 9 avenue Ferdinand de Lesseps à Canet-en-Roussillon (66140) pour l'animation, par l'orchestre Jet 7 Live, du bal du 13 juillet 2017, le prix de cette prestation étant de 5 027,81 € TTC. (n°17-117 du 18 avril 2017)
- **CONTRAT avec l'association Mille et un chemins** domiciliée 64 bis rue de Chamigny à Fontaines (71150) portant sur l'organisation de 8 séances de contes à la bibliothèque, pour un prix global de 1 100 € TTC. (n°17-118 du 18 avril 2017)
- **CONTRAT avec l'AGENCE POINT DE FUITE** sise 21 rue Paul Vaillant Couturier à Neuilly-Plaisance (93360) portant sur la réalisation de prestations de scénographie pour les expositions du Musée, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 7 000 € TTC. (n°17-124 du 21 avril 2017)
- **CONVENTION avec l'Ecole des Parents et des Educateurs** domiciliée 5 impasse Bon Secours à Paris (75011) pour l'animation d'une rencontre-débat sur le thème « *éduquer mon enfant : ma place et celle des autres (institutions, famille..)* », le 20 mai 2017, le coût de cette prestation étant de 400 € TTC. (n°17-125 du 21 avril 2017)

- **MARCHÉ avec l'UGAP** sise 1 boulevard Archimède à Champs-sur-Marne (77444) pour l'acquisition d'une laveuse City Lav 5006 de marque Eurovoirie au prix de 142 616,17 € TTC. (n°17-126 du 24 avril 2017)
- **RÉSILIATION** du marché passé le 23 octobre 2015 avec LACROIX SIGNALISATION SAS sise 8 impasse du Bourrelier à Saint Herblain (44801) portant sur la livraison de panneaux de signalisation. (n°17-127 du 25 avril 2017)
- **ACHAT d'un bateau à voile** de type Jumper avec sa remorque de marque UFAC, au prix de 1 900 € (n°17-128 du 25 avril 2017)
- **CONTRAT avec la société STUDIO 19** sise 2 allée des pinsons à Soisy-sous-Montmorency (95230) pour assurer l'hébergement, la migration et la maintenance des sites internet de la Ville, le montant de la redevance s'élevant la première année à 5 580 € TTC, puis à 3 780 € TTC les années suivantes. (n°17-129 du 26 avril 2017)
- **MARCHÉ pour l'acquisition de matériels de manifestations avec la société EQUIP'CITE** sise 30 rue du Château d'eau à Montesson (78360), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 30 000 € HT. (n°17-130 du 26 avril 2017)
- **SOUSCRIPTION auprès de la compagnie AXA** par l'intermédiaire de l'Agence Clément et Delpierre sise 2 rue Alfred Savouré à Charenton le Pont (94220) **d'une police d'assurance « multirisques plaisance »** pour le voilier de type Jumper, la prime annuelle étant fixée à 201,68 € TTC. (n°17-131 du 26 avril 2017)
- **CONTRAT avec la société IGOL PICARDIE** sise 614 rue de Cagny à Amiens (80094) portant sur la fourniture de lubrifiants, liquides de fonctionnement et autres produits de maintenance et additifs pour le parc automobile, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 10 000 € HT. (n°17-133 du 27 avril 2017)
- **CONTRAT avec l'association La Belle Voisine** domiciliée 9 rue basse à Gourville (17490) pour une représentation du spectacle « *états d'âme en cuisine* » à la bibliothèque municipale, le 13 octobre 2017, le prix de cette prestation étant de 600 € TTC. (n°17-135 du 2 mai 2017)
- **CONTRAT avec la société CAIRN** sise 137 rue des meuniers à Bagnoux (92220) pour la location d'une structure gonflable le 25 juin 2017, dans le cadre de l'organisation de la Fête des Sports urbains, au prix de 636 € TTC. (n°17-140 du 2 mai 2017)
- **CONTRAT avec la société VPOrganisation** sise 13 rue des Gascoins à Richebourg (78550) pour l'organisation des animations « freestyle airbag BMX, bike park mobile trial et kart », lors de la Fête des Sports urbains, le coût de ces prestations étant de 3 240 € TTC. (n°17-141 du 2 mai 2017)
- **CONTRAT avec la société BOULEVARD URBAIN** sise 63 rue Marie Roche à Lisses (91090) pour la mise à disposition d'un espace de glisse pour trottinettes et skateboard et de deux moniteurs qualifiés lors de la Fête des Sports urbains, le prix de cette prestation étant de 1 388 € TTC. (n°17-142 du 2 mai 2017)
- **CONTRAT avec la société INSOLITES COLLECTION** sise 10 rue des Archives à Paris (75004) pour l'organisation d'une animation « hoverboard » lors de la Fête des Sports urbains, au prix de 540 € TTC. (n°17-143 du 2 mai 2017)

- **CONTRAT avec l'UCPA** domiciliée 37 avenue Hélène Muller à Thiais (94320) pour l'organisation d'une animation « paddle » sur la Marne, lors de la Fête des Sports urbains, le coût de cette prestation étant de 1 800 € TTC. (n°17-144 du 2 mai 2017)
- **CONTRAT avec l'association Unknown Signal** domiciliée 41/43 rue Raymond le Temple à Vincennes (94300) pour l'organisation d'une animation musicale assurée par le groupe « Les Mutants de l'Espace », lors de la Fête des Sports urbains, le coût de cette prestation étant de 400 € TTC. (n°17-145 du 2 mai 2017)
- **CONVENTION avec l'association Volley Club de Nogent** domiciliée 38 avenue Victor Hugo à Champs-sur-Marne (77420) pour l'encadrement de l'activité « volley » lors de la Fête des Sports urbains, cette prestation étant effectuée gracieusement. (n°17-146 du 2 mai 2017)
- **CONVENTION avec l'association Football Club de Nogent** domiciliée 8 rue du Port à Nogent-sur-Marne pour l'encadrement de l'activité « foot » lors de la Fête des Sports urbains, cette prestation étant effectuée gracieusement. (n°17-147 du 2 mai 2017)
- **CONVENTION avec l'association Nogent Basket Club** domiciliée 2 rue Jean Monnet à Nogent-sur-Marne pour l'encadrement de l'activité « basket » lors de la Fête des Sports urbains, cette prestation étant effectuée gracieusement. (n°17-148 du 2 mai 2017)
- **CONVENTION avec l'association Trust Yourself** domiciliée 69 quai Ferber à Bry-sur-Marne (94360) pour l'encadrement de l'activité « fitness workout » lors de la Fête des Sports urbains, cette prestation étant effectuée gracieusement. (n°17-149 du 2 mai 2017)
- **MARCHÉ avec la société COULEURS DE TOLLENS** sise 71 boulevard du Général Leclerc à Clichy (92583) portant sur la fourniture de peinture, de matériels de peinture, de revêtements de sols et revêtements muraux pour les ateliers municipaux, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 15 000 € HT. (n°17-150 du 2 mai 2017)
- **MARCHÉ d'impression et de fourniture d'enveloppes (lot n°1) avec la société GPV France** sise 18 avenue de la Gare à Annonay (07105) **et de fourniture de papiers pour imprimantes, copieurs et reprographie (lot n°2) avec la société PAPETERIE DE FRANCE - Groupe Inapa** sise 41 rue Delizy à Pantin (93692), les seuils annuels de commandes étant fixés au maximum à :
 - lot n°1 : 9 000 € HT
 - lot n°2 : 25 000 € HT (n°17-152 du 4 mai 2017)
- **CONVENTION avec la société HOMAIR CAMPINGS-VILLAGES** pour l'hébergement en demi-pension (mobil homes) au camping Paris-Est situé 110 boulevard des Alliés à Champigny-sur-Marne, des 43 participants à la Fête Médiévale, le prix de cette prestation étant de 4 417,88 € TTC. (n° 17-153 du 4 mai 2017)
- **CONTRAT avec la société NEDAP France SAS** sise 8-10 chemin d'Andrésy à Cergy-Pontoise (95611) pour la location durant une semaine d'un lecteur portable quickscan, afin de procéder à un inventaire à la bibliothèque municipale, le coût de cette mise à disposition s'élevant à 1 056 € TTC. (n°17-154 du 9 mai 2017)
- **CONVENTION avec la Croix Rouge Française** pour la mise à disposition d'une équipe de secouristes au port de plaisance lors de la manifestation Festi'Marne organisée les

27 et 28 mai 2017, le coût de cette prestation étant de 1 300 € TTC. (n°17-158 du 9 mai 2017)

- **MARCHÉ de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du projet urbain Nogent Baltard avec le groupement des sociétés JEAN-PAUL VIGUIER & ASSOCIÉS** (mandataire) sise 16 rue du champ de l'alouette à Paris (75013), **ATEC** sise 18 bis boulevard du Général de Gaulle à Montrouge (92541), **CICAD** sise 88 rue Robespierre à Montreuil (93100) et **AI ENVIRONNEMENT** sise 10 avenue du Val de Fontenay à Fontenay-sous-Bois (94120), la rémunération du groupement étant estimé à 491 400 € TTC. Son montant définitif sera arrêté dès que le maître d'œuvre aura établi le coût prévisionnel des travaux (taux de rémunération égal à 13 % de ce coût). (n°17-159 du 9 mai 2017)
- **MARCHÉ de fournitures administratives (lot n°1) avec la société MAJUSCULE DIRECT** sise ZI de Rouvroy Morcourt à Saint Quentin (02100) **et de fourniture de consommables informatiques (lot n°2) avec la société ESI France** sise 11 rue de Paris à Viarmes (95270), les seuils annuels de commandes étant fixés au maximum à :
- lot n°1 : 20 000 € HT
- lot n°2 : 30 000 € HT (n°17-160 du 10 mai 2017)
- **CONTRAT avec la société SARBACANE SOFTWARE** sise 3 avenue Antoine Pinay à Hem (59510) pour des services d'envoi automatisé des courriers électroniques (pack de 60 000 crédits pour 2017), au prix de 828 € TTC / an. (n°17-162 du 12 mai 2017)

LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE ET DE MISE À DISPOSITION - AVENANTS

- **MISE À DISPOSITION à titre gracieux du parvis du Carré des Coignard au profit du Rotary Club**, les 24 et 25 juin 2017, pour l'organisation de sa Foire aux Livres solidaire. (n°17-119 du 18 avril 2017)
- **AVENANT** prorogeant de 5 mois et demi la convention de mise à disposition de divers locaux situés 7 rue de Châteaudun à Nogent-sur-Marne au profit de l'association La Halte Fontenaysienne, le déménagement de cette dernière étant prévu le 30 septembre 2017. (n°17-120 du 18 avril 2017)
- **LOCATION de la Grande salle de la Scène Watteau** le 12 mai 2017, pour la projection du film « *la couleur de la victoire* » prônant les valeurs de l'olympisme, au tarif de 692,30 € (n°17-121 du 20 avril 2017)
- **MISE À DISPOSITION à titre gratuit d'un espace sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville** au profit de l'association Mieux-être par les plantes domiciliée en l'Hôtel de Ville du Perreux-sur-Marne, dans le cadre de sa participation à la Fête Médiévale. (n°17-134 du 28 avril 2017)
- **LOCATION d'un terrain pitch and put au Golf du Parc du Tremblay** destiné à accueillir un groupe de Nogentais participant aux Jeux du Val de Marne, le montant de la redevance pour 2 jours étant de 128 € TTC. (n°17-136 du 2 mai 2017)
- **LOCATION d'un terrain pitch and put au Golf du Parc du Tremblay** destiné à accueillir un groupe de 8 Nogentais inscrits au dispositif « tickets sport », le montant de la redevance pour 6 jours étant fixé à 312 € TTC. (n°17-137 du 2 mai 2017)

- **MISE À DISPOSITION du gymnase Watteau au profit de l'association Karaté Club de Nogent** domiciliée 2 rue Jean Monnet à Nogent-sur-Marne, pour l'organisation, le 17 juin 2017, d'un passage de grade, moyennant le paiement d'une redevance de 80 € (n°17-139 du 2 mai 2017)
- **MISE À DISPOSITION à titre gracieux au profit de l'association La Cave de Disques** domiciliée 2 rue Jean Monnet à Nogent-sur-Marne, de différents espaces du domaine public pour le tournage d'un clip vidéo du groupe Sollex. (n°17-151 du 2 mai 2017)
- **MISE À DISPOSITION à titre gracieux au profit du groupe Harbor France** domicilié 3 boulevard de Stalingrad à Châtillon (92320) de la scène de l'hémicycle pour une prestation musicale à l'occasion de la Fête de la Musique. (n°17-155 du 9 mai 2017)
- **MISE À DISPOSITION à titre gracieux au profit du groupe Vigilance Orange** domicilié 15 rue de l'Amiral Courbet à Nogent-sur-Marne, de la scène de l'hémicycle pour une prestation musicale à l'occasion de la Fête de la Musique. (n°17-156 du 9 mai 2017)
- **MISE À DISPOSITION à titre gracieux au profit du groupe ZNI** domicilié 173 Grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne, de la scène de l'hémicycle pour une prestation musicale à l'occasion de la Fête de la Musique. (n°17-157 du 9 mai 2017)
- **AVENANT prolongeant de 6 mois** la convention passée le 14 février 2012 pour l'occupation d'un logement d'une surface de 50 m² situé 10 bis avenue Victor Hugo à Nogent-sur-Marne, le montant du loyer révisé s'élevant à 217,47 € et la provision pour charges à 43 €. (n°17-161 du 12 mai 2017)
- **MISE À DISPOSITION au profit de la société WINK STUDIO** sise 39 rue Gambetta à Suresnes (92150) d'un bureau au Pavillon des Elus et de la salle de réunion du service Communication le 19 mai 2017, dans le cadre du tournage d'un film publicitaire, moyennant le paiement d'une redevance de 850 €. (n°17-163 du 12 mai 2017)
- **LOCATION de la grande salle de la Scène Watteau** pour l'organisation de la Soirée des Talents le 17 juin 2017, au tarif de 968,32 €. (n°17-164 du 15 mai 2017)
- **LOCATION de la petite salle de la Scène Watteau** pour l'organisation d'une « soirée cabaret » le 6 juillet 2017, au tarif de 122,41 €. (n°17-165 du 15 mai 2017)

MISES EN DÉCHARGE ET CESSIONS

- **MISE AU REBUT** d'un matelas de chute de marque Decasport acquis en 2004, à l'Eco Point. (n°17-138 du 2 mai 2017)
- **CESSION d'un véhicule de marque Renault modèle Clio** immatriculé 9143 YE 94 acquis en 2006 à un agent communal, au prix de 100 euros. (n°17-166 du 15 mai 2017)

SUBVENTIONS

- **DEMANDE** de subvention auprès de la DRAC pour l'édition de livrets d'accompagnement à la visite de l'exposition consacrée à « *l'histoire de France par la caricature* », organisée par le Musée de septembre 2017 à mai 2018, le montant de la dépense étant estimé à 4 019 € et le montant maximum pouvant être alloué par la DRAC à 1 400 €. (n°17-122 du 20 avril 2017)

Les décisions n°123 et n°132 sont annulées.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45



Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Président du territoire ParisEstMarne&Bois